

**MINISTRE DU COMMERCE DE LA  
PROMOTION DE L'ENTREPRISE  
ET DE L'ARTISANAT**

**CABINET**



**BURKINA FASO**  
**Unité – Progrès – Justice**

# **RAPPORT GENERAL**

***10<sup>eme</sup> RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE***

***BOBO-DIOULASSO, LE 19 JUILLET 2010***

Le 19 juillet 2010, s'est tenue dans la salle du Ciné Sanyon de Bobo-Dioulasso, la 10<sup>e</sup> édition de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Tertius ZONGO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

La cérémonie d'ouverture, ponctuée par trois allocutions, s'est déroulée en présence des membres du Gouvernement, des Gouverneurs de Région, des autorités politiques, coutumières, religieuses, administratives de la région des Hauts-Bassins, des représentants des Partenaires Techniques et Financiers, des organisations et associations professionnelles, de nombreux opérateurs économiques et des représentants des organisations de la Société Civile.

### **I- Résumé des différents discours prononcés à l'ouverture**

Prenant la parole au nom du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, El Hadj Oumarou KANAZOE, Madame, Alizèta OUEDRAOGO, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente de la CCI-BF a souhaité la bienvenue à tous les participants et s'est félicitée du choix du thème en cette année du cinquantenaire, année chargée de symboles, qui appelle à réfléchir pour trouver des solutions innovantes pour relancer l'investissement privé au Burkina Faso afin d'assurer une solide croissance économique.

Succédant au Président de la CCI-BF, le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins, dans son discours d'accueil, a remercié le Gouvernement pour le choix porté sur la ville de Bobo-Dioulasso pour abriter, pour la dixième fois consécutive cette rencontre. Il a relevé les acquis de ce dialogue qui ont permis d'aplanir de nombreuses entraves au développement du secteur privé. Pour finir, il a rassuré le Gouvernement de la détermination de toutes les forces vives de sa région à l'accompagner dans son combat quotidien pour un mieux-être des populations.

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Tertius ZONGO, a d'abord traduit sa reconnaissance personnelle et celle des participants aux autorités de la ville de Sya. Il a manifesté sa joie de constater les grandes mutations qui s'opèrent dans cette cité, dans la perspective de la

célébration du cinquantenaire de l'indépendance de notre pays. Il a ensuite situé l'importance du thème pour les secteurs privé et public, à travers un rappel du discours du Président du Faso, à l'occasion de la cérémonie inaugurale du port sec de Bobo-Dioulasso, le 22 janvier 2010.

Tout en saluant les innovations apportées à la rencontre Gouvernement Secteur Privé 2010, Son Excellence Monsieur Tertius ZONGO a relevé les bonnes perspectives économiques qui se profilent à l'horizon au regard de l'environnement international. Poursuivant son appréciation sur le thème de la rencontre, il a indiqué que les croissances durables sont engendrées par les capacités endogènes d'investissement mais aussi et surtout par le degré d'attractivité de l'environnement des affaires pour les investissements étrangers ; seul gage pour réaliser l'ambition du Président du Faso qui est de faire du Burkina Faso un pays émergent et compétitif. Pour terminer son propos, il a déploré la faiblesse des investissements étrangers entrant au Burkina Faso et formulé sept (7) observations majeures dont la déclinaison opérationnelle permettra de relever les défis.

## **II- Résumé du rapport du Comité Technique Paritaire (CTP)**

Après le discours d'ouverture, la Présidente du Comité Technique Paritaire (CTP), Secrétaire Générale du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat a présenté le rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de la neuvième rencontre Gouvernement/Secteur privé. Le Comité a relevé un niveau de réalisation satisfaisant de l'ensemble des recommandations avec des difficultés rencontrées dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations et a formulé des suggestions pour une meilleure mise en œuvre des actions.

## **III- Présentation des contrats d'objectifs et de la stratégie de relance de l'investissement privé au Burkina Faso**

### **III.1. De la présentation des contrats d'objectifs.**

Succédant à la Présidente du Comité Technique Paritaire, le Groupement de cabinets ESSOR et DEMB'S ASSOCIATES, chargé de l'élaboration des contrats d'objectifs a fait le point des activités depuis la rencontre Gouvernement/Secteur privé de 2009, et ce, en vue d'une finalisation des

différents contrats. Il ressort de ce point que les échanges ont permis de recueillir des observations et des suggestions auprès des parties prenantes que sont le secteur public et le secteur privé. Les recommandations les plus récurrentes formulées par les acteurs sont essentiellement :

- la nécessité de tenir compte des réformes fiscales en cours dans la formulation des contrats d'objectifs ;
- la nécessité de faire valider les propositions fiscales par l'administration fiscale ;
- la prise en compte des exigences en matière d'environnement dans les contrats d'objectifs ;
- la nécessité d'assurer une cohérence entre les textes législatifs et réglementaires existants ;
- le caractère trop généraliste des contrats d'objectifs ne prenant pas en compte la spécificité et les préoccupations des acteurs de tous les sous-secteurs, d'où la nécessité de subdiviser certains secteurs en sous secteurs ceux-ci ne partageant pas souvent les mêmes réalités ;
- la nécessité de clarifier les sanctions encourues par l'Etat en cas de non respect de ses propres engagements.

Par ailleurs, les participants aux travaux des rencontres sectorielles ont proposé que les contrats soient signés par le Ministre en Charge de l'économie et des finances pour le compte de l'Etat et que les opérateurs privés s'engagent individuellement. Ils ont en outre, souhaité que la durée des contrats soit de 3 ans ou 5 ans selon les spécificités de chaque secteur.

### **III.2. De la présentation de la stratégie de relance de l'investissement privé au Burkina Faso**

Après ce point sur les contrats d'objectifs, Monsieur Pierre Claver DAMIBA, consultant, a présenté l'étude sur le thème central de la rencontre « **Etat des lieux de l'investissement privé au Burkina Faso : quelles stratégies de relance ?** » qui a fait l'objet d'échanges lors des rencontres sectorielles. Il a indiqué dans sa présentation que l'objectif global de l'étude est de proposer un document de référence, en cohérence avec les grands axes de la Lettre de Politique de

Développement du Secteur Privé, pour contribuer aux réflexions tendant à la promotion de l'initiative privée au plan national. Après avoir fait l'état des lieux de l'économie nationale et des investissements privés au Burkina Faso, il a formulé des propositions de stratégies pour relancer l'investissement privé.

S'agissant de la situation de l'économie, le rapport a relevé les performances, les contraintes, les opportunités d'investissement, mais aussi les facteurs qui justifient cette situation. Ce sont : (i) l'insuffisance de réflexion stratégique, (ii) la faible réceptivité des administrations publiques par rapport à la construction d'un environnement compétitif et attractif et (iii) la logique des opérateurs économiques locaux qui n'intègrent pas assez le potentiel des partenariats internationaux. L'étude a recommandé neuf (09) axes stratégiques pour relancer les investissements au Burkina Faso.

#### **IV- Synthèse des préoccupations du Secteur privé**

A la suite de ces interventions, le secteur privé a donné son appréciation sur les travaux réalisés sur les contrats d'objectifs et l'étude sur la stratégie de relance des investissements privés. Il a également livré les préoccupations des hommes d'affaires et fait des propositions pour une relance des investissements.

Le secteur privé se félicite du choix du thème qui porte sur les investissements et les avancées enregistrées dans la formulation des contrats d'objectifs. Il reconnaît également les efforts importants qui ont été faits pour soutenir le développement économique dans tous les domaines d'activités, surtout en matière d'amélioration du climat des affaires. Enfin, le secteur privé a proposé des solutions en vue de relancer les investissements privés au Burkina Faso :

**IV.1. En matière de réglementation et de promotion des affaires,** le secteur privé a recommandé :

- la mise en place d'une veille sur le respect et l'application des textes réglementaires dans le cadre des mesures et réformes prises par le Gouvernement ;

- la création de « Dragons Nationaux » dans tous les segments de l'économie ;
- le respect de la réglementation routière ;
- l'élargissement de la matière assurable par le canal des produits innovants et adaptés aux besoins des populations et en rendant obligatoire certaines assurances d'utilité publique ;
- le respect des textes de lois en vigueur dans le secteur des assurances en renforçant notamment les capacités de la Direction des Assurances ;
- l'accélération de la mise en place de zones franches à coûts préférentiels dans le moyen terme et dans une perspective à long terme ;
- la réduction du coût des facteurs de production, notamment les intrants et le carburant par la fixation d'un tarif préférentiel pour les industries ;
- le ciblage des secteurs porteurs d'IDE et l'adoption de programmes de formations diplômantes ;
- l'accélération du processus d'intégration régionale pour consolider le marché commun dans l'espace CEDEAO ;
- la réorganisation et la nécessité de renforcer les compétences des acteurs des différents secteurs d'activités, notamment au niveau des agences de gardiennage ;
- l'aménagement de zones industrielles au profit des transformateurs de produits locaux ;
- la mise en œuvre d'une politique de promotion des produits locaux ;
- le renforcement du partenariat public privé dans la Recherche Développement (R&D) innovante ;
- le soutien aux organisations professionnelles actives ;
- la promotion et la vulgarisation de l'énergie solaire ;
- le renforcement des capacités des Micro, Petites et Moyennes Entreprises ;
- le changement de mentalités des PME afin qu'elles soient empreintes d'un esprit de partenariat et non d'adversité ;
- le soutien à l'antenne nationale du réseau des associations professionnelles des femmes opérateurs économiques de l'UEMOA par l'octroi d'un siège ;

- l'encouragement à la mise en place des compagnies low-cost et charters ;
- la facilitation, l'encouragement et l'accompagnement pour la création d'établissements de formation qualifiante et certifiante dans le domaine des TIC ;
- la formation continue et permanente des enseignants du privé ;
- l'offre de formation technique et professionnelle ;
- la création d'emplois décents et durables ;
- le soutien aux centres de formation professionnelle privés ;
- la réponse aux besoins des entreprises en main-d'œuvre qualifiées ;
- l'introduction de modules d'entrepreneuriat dans le système éducatif ;
- la nécessité d'élaborer une charte sociale du secteur privé ;
- la constitution d'une base de données répertoriant les entreprises selon leur poids économique, leur représentativité, leur caractère stratégique pour un accompagnement adapté ;
- le soutien aux initiatives visant à encourager la transformation sur place des amandes de karité ;
- la promotion des investissements au niveau local ;
- la réalisation d'un inventaire minutieux des ressources naturelles par région afin de construire des zones à vocation industrielle et commerciale et les doter d'infrastructures minimales nécessaires ;
- la constitution d'un fonds de garantie afin de soutenir la création de petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales ;
- le soutien aux entreprises en difficultés, avec un regard particulier sur BRAFASO ;
- la réduction du coût des aliments pour animaux à travers la prise de mesures telles leur dégrèvement fiscal ;
- le renforcement des capacités des structures d'appui au secteur privé existantes en vue de leur pérennisation tout en créant de nouvelles plus spécifiques, si cela s'avère opportun ;
- la mise en place d'un programme de soutien aux nouvelles entreprises en réponse au taux élevé de mortalité entrepreneuriale ;
- la déclinaison sectorielle de l'étude sur le thème central de la rencontre et la proposition de stratégies et de plans d'actions de relance sectorielles ;
- la diffusion des textes de la stratégie globale de réforme de la politique fiscale adoptée ;

- la lutte contre la fraude ;
- la préservation des droits acquis en matière de base de droits d'enregistrement et du contenu de l'attestation de situation fiscale.

**IV.2. En matière de déconcentration des services**, le secteur privé a souhaité la poursuite de la politique de déconcentration et de décentralisation afin de favoriser l'installation d'opérateurs économiques dans les différentes Régions.

**IV.3. En matière d'accès au financement des Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME)**, le secteur privé propose :

- la création d'un fonds de capital risque ;
- la mise aux normes et le renouvellement du parc automobile ce qui requièrent des investissements lourds et soulèvent la problématique de l'accès au financement ;
- la forte implication de l'Etat pour la création d'une banque d'investissement spécialisée dans les crédits de long terme ;
- la création d'un fonds d'investissement à taux d'intérêt bonifié accessible aux PME/PMI de l'agro-alimentaire ;
- la mise en place d'un fonds de garantie spécifique en vue de faciliter l'accès au financement des établissements d'enseignement privé auprès des banques ;
- la mise en place de cautions auprès des banques et institutions financières pour faciliter l'accès au financement.

**IV.4. En matière de fiscalité**, le secteur privé a noté :

- La réduction du poids de la fiscalité sur les nouvelles entreprises et les produits d'assurance ;
- la révision de la fiscalité sur le transport routier de voyageurs, car celle en vigueur n'est pas adaptée ;
- la détermination d'un taux de TVA incitatif pour les produits agro-alimentaires locaux ;
- la réduction ou la suppression des droits et taxes d'entrée sur les matériels pédagogiques et didactiques ;
- la création d'un impôt spécifique au secteur de l'enseignement en remplacement de l'impôt sur les BIC ;

- l'exonération totale de la TVA sur les composants entrant dans la fabrication des intrants phytosanitaires agricoles et la récupération des TVA préalablement facturée par les services douaniers ;
- la relecture ou la suppression de l'article 520 du code des impôts ;
- l'exonération du matériel informatique.

Le secteur privé a aussi relevé des préoccupations qui entravent son développement :

**IV.5. En matière de lutte contre la fraude,** le secteur privé a exprimé ses inquiétudes sur le phénomène persistant de la fraude active et passive.

**IV.6. En matière de marchés publics,** les préoccupations du secteur privé sont relatives :

- aux longs délais de paiement des factures ;
- à la lenteur administrative dans la réception des ouvrages ;
- aux pénalités de retard imposées entre la date de pré-réception et la date de réception provisoire des ouvrages ;
- au reste de la dette intérieure à régler aux opérateurs économiques ;
- à l'obligation d'adresse locale ou de partenariat entre entreprises étrangères attributaires de marchés publics et les entreprises nationales ;
- à l'instauration d'une clause de préférence pour les entreprises nationales ;
- à l'obligation d'assurance dans les marchés publics ;
- à la résiliation non justifiée de certains marchés de gardiennage ;
- à l'abandon du critère de moins disant dans les marchés publics, car ce critère ne permet pas de respecter le SMIG dans les appels à concurrence pour les contrats de gardiennage.

Par ailleurs, le secteur privé s'engage à accompagner le Gouvernement et à travailler à l'atteinte des objectifs en matière de croissance économique.

## **V. Le mot de Son Excellence Monsieur Amos TINCANI, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne**

Son Excellence Monsieur Amos TINCANI, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne a introduit son intervention par un rappel de l'engagement de l'Union européenne à appuyer le secteur privé au Burkina Faso. Cet engagement s'est traduit par la mise en œuvre du PRCE, clôturé en 2008 et la formulation en cours d'un futur programme d'appui au secteur privé.

Il a ensuite relevé que le thème de la présente rencontre est très approprié, en raison de la conjoncture actuelle favorable à l'Afrique, qui fait l'objet d'un regain d'intérêt pour les Investissements Directs Etrangers. Pour lui, le défi pour le Burkina Faso est de s'assurer qu'il est compétitif tant au niveau des coûts de production que de la réglementation des affaires. Il a aussi indiqué que la SCADD est une opportunité pour agir dans le sens de la diversification des secteurs productifs et des exportations. Il a également relevé que la dimension régionale est importante pour réduire les coûts des facteurs et offrir une opportunité d'augmentation de la valeur ajoutée. Il a par ailleurs suggéré de s'inspirer de l'expérience du Maroc et de la Tunisie en matière d'Accords de Partenariats Economiques.

## **VI. Les réponses du Gouvernement**

En réaction aux préoccupations exprimées par le Secteur Privé, des réponses ont été données par le Gouvernement et se résument comme suit :

### **VI.1. Dans le domaine de l'économie et des finances**

En matière d'accès au financement des Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME), le Gouvernement a adopté en janvier 2010, une Stratégie nationale de développement du secteur financier dont l'un des principaux objectifs est d'améliorer l'accès aux services financiers. Par ailleurs, des concertations sont en cours en vue de l'organisation d'un forum sur les potentialités de financement de l'économie burkinabè.

En matière d'arriérés de la dette intérieure, le Gouvernement a réalisé un audit en vue de son apurement. Dans le cadre dudit audit, l'Etat a pris en charge et honoré la quasi-totalité de cette dette. Toutefois, si certaines associations estiment que l'Etat a des arriérés de paiement à leur égard, elles sont invitées à introduire une requête avec tous les éléments nécessaires auprès du Ministre de l'Economie Finances pour examen.

Concernant le secteur des assurances, les préoccupations soulevées par l'Association Professionnelles des Sociétés d'Assurance du Burkina (APSAB) ont fait l'objet de discussions entre le Ministère de l'économie et des finances et l'APSAB dans un cadre de concertation créé à cet effet. Dans ce sens, le Gouvernement a consenti des efforts considérables au secteur de l'Assurance qu'il convient de relever (fiscalité, réglementation). S'agissant particulièrement des impayés de primes et de respect des tarifs minima, il revient aux acteurs organisés du secteur d'assurer cette discipline en leur sein.

## **VI.2. En matière de fiscalité**

En réponse aux préoccupations du secteur privé, le Gouvernement a indiqué que la stratégie globale de réforme de la politique fiscale adoptée par le Gouvernement constituait l'outil de référence pour toutes les réformes fiscales. Il a par la suite présenté quelques objectifs de cette stratégie qui visent à :

- améliorer les recettes fiscales ;
- mettre en place un système fiscal propice à la croissance et au développement du pays.

Ladite stratégie s'articule notamment autour de la simplification et de la modernisation de la législation, de la rationalisation des incitations fiscales et de l'amélioration de la gestion et du rendement des impôts indirects.

Il est donc impératif de concilier les objectifs de la stratégie et les réformes à entreprendre.

En réponse à la doléance relative à la diffusion des textes de lois de la stratégie adoptés en janvier 2010, il a été relevé que lesdites lois sont disponibles, toutefois leurs textes d'application sont en cours de

finalisation. L'Administration est dans l'attente de ces textes pour organiser de manière visible des campagnes de sensibilisation et d'information.

Concernant la réduction des droits de douane pour les entreprises agréées au code des investissements, le Gouvernement a indiqué que ces entreprises bénéficient déjà d'un taux réduit prévu par le code des investissements.

Quant au renchérissement du prix du ciment et à la demande d'exonération fiscale sur ce produit qui a été sollicitée, il a été précisé que la cause n'est pas seulement fiscale. En tout état de cause, des concertations sont engagées entre le MEF et le MCPEA afin de trouver des solutions appropriées.

En ce qui concerne les questions relatives à la TVA, il a été noté que cette taxe obéit à des principes généraux rigides. Elle est régie par des textes communautaires que notre pays doit observer et l'essentiel des règles dérogatoires prévues par ces textes ont été internalisées par la stratégie.

S'agissant de la suppression de la caution prévue dans le cadre des redressements fiscaux (article 520), le Gouvernement a indiqué que sa suppression n'est pas possible car il s'agit d'un dispositif de sécurité largement prévu par la plupart des lois fiscales. En tout état de cause, le cas des redressements injustifiés pourront être limités par une meilleure organisation des contrôles.

Concernant les préoccupations fiscales du secteur des assurances il a été souligné qu'un accompagnement constant en faveur dudit secteur a été observé ces dernières années. Il est important de prendre le temps d'en tirer les conséquences. Le taux de la taxe sur les contrats d'assurance maladie a été réduit de 12% à 8% en 2009. Il est prématuré d'envisager actuellement une baisse de 6 points.

Pour ce qui est de l'assujettissement à l'impôt sur les BIC des entreprises privées d'enseignement, une instruction technique sera élaborée pour apporter les éclaircissements nécessaires.

Quant à l'attestation de situation fiscale, des dispositions avaient été prises pour que ni l'objet, ni le nom du destinataire n'y soit mentionné. Il semble toutefois que ces dispositions ne seraient pas respectées et assurance a été donnée que le nécessaire sera fait pour que la mesure soit effectivement appliquée.

S'agissant de la préoccupation relative à la liquidation des droits d'enregistrement sur la base de toutes taxes comprises au lieu de la base hors taxe, il a été indiqué que la question sera examinée.

En guise de conclusion sur l'examen des questions relatives à la fiscalité intérieure, Il a été indiqué qu'il n'est pas pertinent de créer un régime fiscal par nature d'activité, la stratégie globale de réforme de la politique fiscale adoptée ayant retenu la simplification de l'ensemble du dispositif fiscal.

Quant à la préoccupation relative à l'exonération des produits phytosanitaires, il a été précisé que l'exonération des produits fait l'objet d'une réglementation communautaire depuis 2000. En conséquence les dispositions dérogatoires du texte réglementaire de 1999 sont caduques.

Concernant la question de la révision des seuils de contrôle COTECNA, au vu des bons résultats obtenus, il n'y a pas lieu d'envisager une quelconque modification.

**VI.3. En matière de marchés publics,** le Gouvernement a donné les réponses suivantes :

- Concernant les longs délais de paiement des factures, un référentiel de suivi des délais de paiement a été mis au point et a permis des améliorations dans ce sens. Par ailleurs, dans le cadre de la révision des délais de paiement, une étude a été réalisée et a fait également des propositions d'amélioration au niveau de toute la chaîne de la dépense publique ;
- Par rapport à la lenteur administrative dans la réception des ouvrages, des dispositions seront prises en vue d'amener les acteurs concernés à prononcer la réception des prestations dans les délais réglementaires ;

- S'agissant de l'imposition des pénalités de retard entre la date de pré réception et la date de réception provisoire des ouvrages, il a été souligné que les pénalités de retard s'appliquent au nombre de jours entre la date prévue pour la réception et la date effective de la réception provisoire et ce, conformément aux textes en vigueur. En effet, la pré réception est technique alors que la réception provisoire est réglementaire et elle est prononcée deux semaines après la pré réception ;
- Concernant l'accès du secteur informel aux marchés publics, il a été noté que l'un des principes fondamentaux de la commande publique est la facilitation de l'accès aux marchés publics à toutes les entreprises. Ce qui signifie que toute entreprise quelle que soit sa taille, son poids peut accéder librement aux marchés publics à condition d'être en règle vis-à-vis des administrations fiscales, parafiscales et sociales. Par conséquent, le secteur informel peut accéder aux marchés publics s'il satisfait aux conditions ci-dessus citées ;
- S'agissant de l'obligation de partenariat entre les entreprises étrangères attributaires de marchés et les entreprises nationales, il a été souligné que le groupement d'entreprises ou la co-traitance est admise par les textes réglementaires. Il appartient aux entreprises nationales de prendre des dispositions nécessaires pour s'associer aux entreprises étrangères dans le cadre des appels à la concurrence. Ce qui permettra de les rendre plus compétitive ;
- Concernant l'obligation de prévoir l'assurance dans les marchés publics, les textes prévoient l'insertion d'une clause relative à l'assurance dans les contrats de marchés publics ;
- Quant à la résiliation non justifiée des marchés de gardiennage, il a été noté que la résiliation des contrats est prononcée après l'avis de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Cette structure donne son avis favorable après avoir entendu les deux parties au contrat. Par conséquent, il ne peut y avoir de résiliation non justifiée ;

- Pour ce qui est du critère de moins disant dans les marchés publics conduisant à un non respect du SMIG dans les appels à concurrence pour les contrats de gardiennage , il a été relevé qu'avec le nouveau décret portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la notion de moins disance dans l'attribution des marchés publics a été remplacée par celle d'offre économiquement la plus avantageuse. Il appartient aux soumissionnaires (entreprises) de prendre des dispositions en vue de respecter le SMIG dans leur offre financière ;
- En matière de clause de préférence pour les entreprises nationales, il a été précisé que les textes réglementant les marchés publics prévoient deux clauses de préférence notamment locale et communautaire ; la clause de préférence nationale n'existe plus ;
- Enfin, concernant le taux des intérêts moratoires, il a été précisé que ce taux est réglementaire, il s'agit du taux d'escompte de la BCEAO majoré d'un point.

**VI.4. Dans le domaine des Technologies de l'information et de la communication,** le Gouvernement a indiqué que :

- l'exonération des droits et taxes de douanes sur les matériels informatiques fera l'objet d'un examen global ;
- il reste ouvert pour des concertations avec les acteurs pour ce qui concerne la création d'établissements de formation en vue de constituer une expertise locale dans le secteur des TIC ;
- des concertations seront engagées avec le secteur privé pour éviter la fermeture des cyber-cafés car ces centres constituent une option forte du Gouvernement pour favoriser l'accès à Internet à tous les burkinabè ;
- l'étude relative à la mise en place du projet « back-bone » qui vise la mise en place d'un réseau de fibres optiques reliant Ouagadougou aux chefs lieux de provinces et de département est très avancée et les résultats seront examinés incessamment par le Gouvernement. Les négociations pour son financement devront commencer en 2011.

**VI.5. Dans le domaine de l'environnement**, le Gouvernement a invité les acteurs de la filière karité à s'intéresser davantage aux actions de restauration de l'arbre de karité afin de préserver aussi la ressource. Leur contribution est attendue pour la présente campagne de reboisement.

**VI.6. Dans le domaine des Mines, Carrières et Energie**, le Gouvernement a présenté ses excuses aux opérateurs économiques pour les désagréments causés pendant la période de délestage et indiqué que beaucoup d'efforts ont été déployés pour réduire au maximum les durées des coupures suite à la crise énergétique qui a frappé plusieurs capitales de la sous région.

Pour la disponibilité de l'énergie, des acquis sont à relever notamment l'achèvement de l'inter connexion Bobo–Ouaga. Cette infrastructure reste importante pour l'approvisionnement du Burkina Faso malgré le problème conjoncturel de déficit d'électricité survenu en Côte d'Ivoire.

D'autres interconnexions importantes sont en cours d'instruction notamment :

- l'interconnexion Bolgatanga – Ouaga dont le financement est presque acquis auprès des bailleurs de fonds ;
- l'inter connexion avec le Nigéria à travers le Niger ;
- l'inter connexion entre le Ghana et Bobo-Sikasso.

Pour garder une autonomie partielle, 18 Mégawatt sont en cours d'installation à la centrale de Komsilga. Cette centrale verra sa puissance passée à 84 Mégawatt d'ici à 2012. Au plan des énergies renouvelables, une stratégie nationale existe et s'appuie sur le solaire et les biocarburants. Un partenariat signé avec la société minière SEMAFO SA permettra de mettre en place une centrale solaire de 20 MW.

Des échanges sont également en cours avec des partenaires taiwanais pour la production de panneaux solaires au Burkina Faso.

Concernant la question du coût du facteur « énergie », le Gouvernement se félicite de l'engagement pris par le Groupement professionnel des Industriels pour participer pleinement à la réalisation de l'étude sur l'impact du facteur électricité sur les coûts des produits industriels.

Une telle étude permettra l'amorce d'un dialogue constructif avec les industriels sur la question des tarifs des unités industrielles.

A l'instar des industries, et pour réduire l'impact de la crise financière sur les ménages économiquement faibles, une étude est également en cours.

**VI.7. Dans le domaine du travail et du dialogue social,** le Gouvernement a réaffirmé sa disponibilité à dynamiser les cadres de concertation existants, notamment le cadre bipartite patronat-syndicat. Il a par ailleurs souligné l'existence d'un projet de charte sociale dont le processus d'adoption est en cours.

**VI.8. Dans le domaine des transports,** le Gouvernement a apporté des précisions sur l'application des textes sur la charge à l'essieu. La réglementation au sein de la CEDEAO porte d'une part sur le dimensionnement de la chaussée qui est de 13 tonnes, et d'autre part, sur l'exploitation des infrastructures, qui est de 11,5 tonnes. C'est cette norme d'exploitation que le règlement n° 14 de l'UEMOA a retenu.

Sur la question de la vétusté du parc automobile, une étude récente a révélé que l'âge moyen des camions varie entre 20 et 30 ans. Il a fait l'historique des différentes incitations adoptées par le Burkina Faso et le point des échanges au niveau communautaire sur le financement de l'acquisition de nouveaux véhicules.

Enfin, le Gouvernement a rappelé les efforts déployés par le Burkina Faso dans la réduction et la suppression des tracasseries routières et le plaidoyer fait auprès des autres pays, ce qui a conduit les Chefs d'Etats à se saisir de la question. Il a également expliqué les efforts faits pour l'ouverture du ciel burkinabé, comme en témoigne la présence de Ethiopian Airlines Point Afrique, Brussels Airlines et bientôt d'autres compagnies.

**VI.9. Dans le domaine de l'agriculture et des ressources halieutiques**  
Par rapport à la question relative à l'achat bord champ de certains produits agricoles, les réponses suivantes ont été apportées :

- le Gouvernement a réalisé une étude portant sur la mise en place des comptoirs d'achat de fruits et légumes dans certaines localités de production. A cet effet, il sera ouvert des comptoirs d'achat pilotes dans sept (07) localités du pays qui seront opérationnels au cours de la campagne 2010-2011.
- dans le cadre de l'appui aux entrepreneurs agricoles, il existe des projets comme le PAFASP, la DYFAB, et le PROFIL qui accompagnent les opérateurs économiques. Il leur appartient donc de tirer profit des services offerts ;
- d'autre part, le Gouvernement est en train d'étudier la possibilité de mettre au sein de la MEBF, une structure devant s'occuper des questions de promotion de l'entreprenariat agricole.

#### **VI.10. Dans le domaine des ressources animales**

En ce qui concerne le coût élevé des aliments de bétail, le Gouvernement a précisé que des efforts ont été consentis pour rendre accessible ces produits. A cet effet, 5000 tonnes d'aliments de bétail ont été vendues à prix social dans certaines régions. Par ailleurs, il travaille à la création d'une usine de production d'aliments de bétail d'une capacité de 100 000 tonnes.

**VI.11. Dans le domaine de l'enseignement privé,** le Gouvernement a indiqué ce qui suit :

- le financement public pour le secteur éducatif est insuffisant. Les ressources publiques sont complétées par des ressources extérieures.
- Toutefois, le Gouvernement accorde chaque année une subvention de fonctionnement aux établissements d'enseignements laïcs.
- Concernant la participation aux formations continues, les établissements publics comme privés y prennent gratuitement part et les documents sont mis à leur disposition sans exception.
- Quant aux perdiems, seuls les enseignants du secteur public résidant notamment en zone rurale en bénéficient.

**VI.12. En matière de Commerce, de promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat,** le Gouvernement a indiqué que le processus de recrutement du consultant chargé de la réalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place de l'Agence de Promotion des Investissements a été lancé.

En ce qui concerne la qualité du ciment, il a été indiqué que le produit sorti de l'usine répond aux spécifications techniques internationales. Cependant, la difficulté réside dans le conditionnement en sacs en poly propylène très sensible à l'humidité qui détériore la qualité du ciment.

S'agissant de la mise à disposition de bases de données économiques, la CCI-BF du Burkina Faso et ses partenaires ont mis en place le fichier National des Entreprises et des Regroupements d'Entreprises (fichier NERE) en 2001 qui comporte 43.000 entreprises formelles.

Au sujet de la création des dragons nationaux, le Gouvernement s'est dit disponible à appuyer les entreprises dans leur expansion sans toutefois se substituer à l'effort personnel de celles-ci.

Par rapport aux entreprises en difficulté, le Gouvernement a déclaré suivre de près les cas BRAFASO, DAFANI et SN-GMB. Pour ce qui concerne DAFANI et SNGMB, l'Etat a pris des participations dans leur capital et d'ici la fin de l'année, les productions pourront reprendre. Quant à BRAFASO, les contacts ont été pris dans la sous région pour la recherche de financement nécessaire.

**Le Premier Ministre dans son intervention** est revenu sur le rapport du CTP en indiquant qu'il renferme certaines mesures non pertinentes qu'il serait bon de retirer. C'est pourquoi, il a été retenu le principe de tenir une réunion pour valider les recommandations et pour établir un chronogramme de réalisation de ces mesures. Ensuite il a indiqué que deux mesures dont la mise en œuvre paraît urgente n'apparaissent pas dans le rapport. Il s'agit de la mise en place d'un fonds de lutte contre la fraude et la réglementation des achats bord champ.

En outre, il a retenu l'idée de tenir une revue à mi-parcours à l'effet d'évaluer l'état de mise en œuvre des mesures issues des différentes rencontre Gouvernement /Secteur privé et de s'assurer de la transmission de l'état de mise en œuvre des mesures qui incombent à chaque département ministériel.

Enfin, Son excellence Monsieur le Premier Ministre a reconnu les bienfaits des rencontres sectorielles et soutenu l'idée de leur poursuite dans le but de donner l'occasion au Gouvernement et au secteur privé d'échanger sur les préoccupations spécifiques de chaque secteur.

**Concernant les contrats d'objectifs**, Son Excellence a indiqué qu'il ya lieu que les obligations contenues dans les contrats soient supportables par chacune des parties. Il a demandé de revoir le contenu de ces contrats car certaines affirmations inappropriées y figurent. Aussi, s'est-il interrogé sur la pertinence d'un contrat d'objectif par secteur assorti d'une fiscalité spécifique. Il a indiqué qu'il faut plutôt orienter la démarche vers une approche projet.

**S'agissant du thème de la rencontre**, Son Excellence a salué la qualité du rapport produit à cet effet. Il a ensuite évoqué le problème de financement des institutions d'appui au secteur privé et a exhorté les acteurs du secteur privé à jouer leur partition au côté de l'Etat. Il a noté le rôle primordial du facteur humain dans les reformes et les politiques d'investissement. Dans ce sens, il convient de travailler à changer les comportements et les attitudes dans le but d'inculquer une culture entrepreneuriale, le goût du risque et l'auto-prise en charge.

Revenant sur les stratégies proposées dans le document, Son Excellence a soutenu l'idée de l'élaboration d'une loi programme et apprécié positivement le dispositif de suivi de la mise en œuvre des stratégies proposées. Il a ensuite indiqué qu'il faut créer des groupes thématiques pour approfondir la réflexion sur ces stratégies et relever la nécessité de les mettre en cohérence avec la SCADD.

# ANNEXES

## **Annexe I**

Mot de bienvenue du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

## **Annexe II**

Discours de bienvenue du Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins

## **Annexe III**

Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre

## **Annexe IV**

Mot de remerciements et Discours de clôture du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

## **Annexe V**

Discours de clôture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre



# CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

**10<sup>ème</sup> RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE**

## **MOT DE BIENVENUE** DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO (CCI-BF)

BOBO-DIOULASSO LE 19 JUILLET 2010

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts Bassins ;**
- **Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso ;**
- **Monsieur le Président de la section territoriale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bobo Dioulasso ;**
- **Autorités coutumières, religieuses et militaires ;**
- **Mesdames et Messieurs les Chefs d'entreprises ;**
- **Honorables invités ;**
- **Mesdames et Messieurs.**

Au nom d'El Hadj Oumarou KANAZOE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, je souhaite à tous la bienvenue à la 10<sup>ème</sup> rencontre Gouvernement / Secteur privé.

Cela fait déjà dix (10) ans que nous avons instauré ce cadre de concertation ! Dix années qui ont vu naître beaucoup de chantiers en matière de promotion du secteur privé, et dont je vous épargnerai l'énumération. Dix années d'avancées notables qui font de notre secteur privé un partenaire privilégié des pouvoirs publics. Mais dix années qui nous ont permis de mesurer l'immensité du travail à accomplir pour lutter contre la pauvreté et créer des emplois pour une population qui croît à un rythme insoutenable au regard du taux de croissance économique de notre pays.

Cette dixième rencontre intervient dans l'année du cinquantenaire de l'indépendance de notre pays ; année par excellence chargée de symboles, en particulier pour nous acteurs du secteur privé. En effet, ces cinquante dernières années ont vu l'émergence de plusieurs générations d'hommes d'affaires nationaux qui ont investi tous les secteurs d'activité

de l'économie nationale. C'est pour ainsi dire cinquante ans d'investissements, aussi bien personnels que financiers, pour contribuer au développement de ce pays.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

**Honorables invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

Pour la rencontre de cette année, le secteur privé se réjouit du choix du thème qui porte sur l' « état des lieux de l'investissement privé au Burkina Faso : quelles stratégies de relance ? ».

Ce thème, à notre avis, montre toute l'importance que revêt l'investissement privé pour un pays en développement comme le Burkina Faso ; investissement privé que le Consensus de Monterrey avait déjà identifié, dès mars 2002, comme un « puissant catalyseur de l'innovation, de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté ».

Quoi de plus normal donc, après cinquante ans d'indépendance, que de jeter un regard critique sur cet investissement privé dans notre pays, et cela à un moment où tous les observateurs s'accordent à reconnaître que les financements de l'Aide Publique au Développement s'amenuisent d'année en année en raison de la crise internationale ?

Parler aujourd'hui de stratégies de relance, montre à quel point les solutions proposées jusque là n'ont pas toujours donné les résultats escomptés, soit parce qu'elles étaient inadaptées à nos problèmes en raison d'un environnement économique national et international très mouvant, soit parce que les acteurs n'ont pas toujours joué leur partition.

Sans toutefois rentrer dans le détail de ce qui va constituer l'ossature de nos échanges de ce matin, je voudrais saisir l'occasion pour réaffirmer notre soutien au Gouvernement pour les mesures courageuses qu'elle a toujours initiées en matière d'investissement face à la conjoncture internationale comme la crise financière de ces dernières années. Ces mesures se sont traduites par l'élaboration d'un budget 2010 de relance économique ; budget qui a pris en compte les besoins de restructuration de nos entreprises en difficulté.

Je voudrais également saluer le courage du Gouvernement, qui n'a ménagé aucun effort pour soumettre sa politique d'investissement à l'examen de la CNUCED en juin 2009, en présence d'un parterre d'investisseurs étrangers au Burkina Faso ou de potentiels investisseurs. Cet exercice, mené de façon indépendante par cet organisme des Nations Unies, a permis de montrer, si besoin en était, la volonté de transparence du Gouvernement sur un sujet capital pour le développement de notre pays. Il a également été l'occasion d'apprécier le climat social apaisé dans lequel les investisseurs peuvent évoluer au Burkina, dans des rapports de franche collaboration avec les autorités.

Je saisis donc l'occasion de la présente rencontre pour appeler au raffermissement de ce climat de confiance propice à l'investissement privé. Le secteur privé attend donc du Gouvernement la poursuite et l'intensification des actions concourant à :

1. **abaisser le coût de l'investissement** : à ce niveau, nous pouvons témoigner des énormes efforts qui ont été faits en matière d'accompagnement et de création d'entreprises. La création de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) et des Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE), etc. en sont des exemples. Mais l'effort doit se poursuivre sur le plan juridique et réglementaire ;
2. **réduire les risques liés à l'investissement** : ce qui suppose des réformes qui améliorent la stabilité des conditions d'investissement et la prévisibilité des réglementations. Par exemple les facilités d'accès au financement sont primordiales pour la gestion des risques liés à la création d'entreprise et/ou à l'expansion de la production, en particulier pour la frange importante de notre **bassin d'entreprises constituée de TPE et de PME** ;
3. **intensifier la concurrence** : le maintien d'un environnement concurrentiel est source de gains d'efficacité et encourage l'émulation ; toute chose qui conduit à l'innovation. Or, il ne saurait y avoir d'innovation sans investissement ;

4. **renforcer les capacités du secteur privé** : relancer l'investissement suppose que le secteur privé dispose de capacités à même de repérer les principaux obstacles et d'exercer des pressions pour accélérer le changement.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

**Honorables invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

Pour notre part, nous ne ménagerons aucun effort pour l'instauration et le maintien d'un climat propice à l'investissement privé. Nous l'avons prouvé cette année à travers la réalisation de quelques projets-phare du plan de mandature de la Chambre de commerce. Il s'agit de :

- l'inauguration du Port sec de Bobo-Dioulasso et des entrepôts sous-douane au Port de Téma : ces infrastructures contribuent à l'abaissement des coûts de transaction, ce qui est très apprécié des investisseurs ;
- la tenue de la première édition du forum Africallia : cette mise en relation d'affaire, original dans son concept, améliore le degré d'ouverture de notre économie et permet de transformer la position géographique de notre pays en opportunités d'affaires pour les nombreuses PME/PMI des différents pays qui ont participé à cet événement.

Je ne doute pas que les travaux de notre rencontre aboutissent à des résultats qui puissent se traduire par des actes concrets pour booster l'investissement privé productif au Burkina Faso.

Je ne saurai terminer ce mot de bienvenue sans témoigner notre gratitude à tous les partenaires qui nous ont accompagnés pour l'organisation de cette rencontre.

Je vous remercie.



**10<sup>ème</sup> Rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé**

**DISCOURS DE BIENVENUE DE MONSIEUR PASCAL  
TEMAÏ BENON  
Gouverneur de la région des Hauts-Bassins**

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institutions,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du  
Gouvernement,**

**Honorables députés,**

**Excellence, Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie du Burkina Faso,**

**Distingués Opérateurs Economiques,**

**Mesdames, Messieurs,**

L'insigne honneur me revient de prendre la parole au nom des populations de la Région des Hauts Bassins, et particulièrement celles de la cité de Sya qui vous accueillent, pour vous souhaiter Excellence Monsieur le Premier Ministre, ainsi qu'à la distinguée délégation qui vous accompagne, la bienvenue à Bobo-Dioulasso pour la 10<sup>ème</sup> édition de notre traditionnelle rencontre Gouvernement/Secteur privé.

Par la même occasion, je voudrais vous exprimer notre reconnaissance pour le choix porté sur notre ville, et ce, pour la dixième fois consécutive pour abriter cette importante rencontre placée sous le thème « Etat des lieux de l'investissement privé au Burkina Faso : Quelles stratégies de relance ? ».

Nul ne doute aujourd'hui de l'importance capitale de ces rencontres annuelles qui ont déjà permis d'enregistrer des avancées significatives dans l'aplanissement de bien d'obstacles qui naguère handicapaient les activités du secteur privé dans notre pays. Sans être exhaustif, je peux citer les grandes réalisations du Gouvernement dans les domaines de la fiscalité, de la réglementation des marchés publics, de la création d'entreprise, du commerce transfrontalier et j'en oublie.

## **Excellence, Monsieur le Premier Ministre,**

Dans un monde en perpétuelle mutation, seuls ceux qui savent anticiper, parviennent à suivre l'évolution du monde économique et des affaires. C'est dire combien, le thème de la présente a toute sa pertinence et permettra la prise de mesures vigoureuses en vue d'encourager l'investissement privé, principal gage d'une croissance économique durable et d'une réduction substantielle de la pauvreté dans notre pays.

## **Excellence, Monsieur le Premier Ministre,**

A l'orée du cinquantenaire de l'accession de notre pays à la Souveraineté Nationale, dont les manifestations se dérouleront dans cette même ville de Sya, de nombreux défis doivent être relevés pour permettre à cette région de contribuer à l'économie nationale proportionnellement aux énormes potentialités dont elles regorgent. J'ai la ferme conviction que votre détermination est à la hauteur des attentes légitimes des laborieuses populations de l'Ouest.

Au nom de tous les acteurs présents, je voudrais vous assurer de notre disponibilité à vous accompagner dans ce combat quotidien pour un bien être de nos populations.

Je ne saurais terminer sans souhaiter un bon séjour à tous nos hôtes et de fructueux échanges dans nos travaux.

**Je vous remercie.**

**PREMIER MINISTERE**  
-----  
**CABINET**



**BURKINA FASO**  
Unité – Progrès – Justice  
-----

**DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE  
MONSIEUR TERTIUS ZONGO,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

*A*

**L'OCCASION DE LA 10<sup>ème</sup> RENCONTRE  
GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE**

**Bobo-Dioulasso 19 juillet 2010**

- **Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts Bassins ;**
- **Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;**
- **Mesdames et Messieurs de la communauté des affaires ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Je voudrais avant tout propos, exprimer au nom de tous les participants à cette dixième rencontre Gouvernement/Secteur Privé, toute ma reconnaissance aux autorités administratives, politiques, coutumières et religieuses de la ville de Sya, pour leur disponibilité renouvelée et leur accueil bien fraternel. Nous sommes heureux de constater les grandes mutations qui s'opèrent dans cette belle cité cosmopolite de Bobo-Dioulasso, dans la perspective de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance de notre pays. Il s'agit d'un évènement historique majeur qui interpelle tous les burkinabés à une profonde introspection en vue de jeter les bases d'un nouvel élan collectif, pour le développement durable du Burkina Faso. Je ne m'autorise aucun doute sur les capacités de cette ville à prêter un cadre propice et fécond à la réflexion tout au long des festivités marquant ce cinquantenaire.

C'est aussi dans le cadre de cette réflexion prospective que je voudrais inscrire cette dixième rencontre qui a choisi d'organiser ses travaux autour d'une préoccupation majeure à savoir : « **Etat des lieux de l'investissement privé au Burkina Faso, quelles stratégies de relance ?** » Vous vous souviendrez du reste que le Président du Faso, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE l'avait déjà exprimée à juste titre dans son discours inaugural du port sec de Bobo-Dioulasso, le 22 janvier 2010, je cite : « ... **Le défi à relever consiste à préparer les acteurs du secteur privé pour la formulation et la conduite de projets à même d'accroître les performances du monde des affaires... C'est pourquoi, j'invite le Gouvernement à œuvrer résolument pour une meilleure adaptation du cadre juridique et institutionnel aux mutations de l'environnement économique international, à offrir au secteur privé et à la Chambre de Commerce**

**et d'Industrie du Burkina Faso, les appuis indispensables à la promotion de leurs activités »** fin de citation. Le Président du Faso, croit en la force du secteur privé comme centre d'impulsion de la croissance et du développement mais plus encore, aux pôles de croissance et de compétitivité, comme Bobo-Dioulasso, pour leurs effets d'entraînement et de propagation du progrès.

**Mesdames et Messieurs,  
Honorables invités,**

Le dernier semestre de l'année 2010 est chargé d'évènements et de nombreuses sollicitations. Aussi, voudrais-je saluer la tenue effective de cette grande rencontre qui se veut le couronnement d'un processus marqué par des rencontres sectorielles et thématiques.

A cet effet, je tiens à adresser mes félicitations à Messieurs El Hadj Oumarou KANAZOE et El Hadj Dianguinaba BARRO, pour leur engagement personnel à l'organisation de la présente rencontre. J'y associe bien sûr, les membres du comité d'organisation et toutes les personnes ressources qui ont accepté de mettre à contribution leurs efforts physiques et intellectuels.

Les innovations apportées cette année telles que la tenue des Journées de l'Entreprenariat Burkinabé qui, à travers les business fora, la Bourse de projets et la Nuit du Mérite, ont contribué à donner une autre dimension et un cachet particulier à notre dixième rencontre.

**Mesdames et Messieurs,  
Honorables invités,**

Notre réunion de dialogue politique se tient, contrairement à celle de l'année précédente, sous de meilleurs auspices. L'environnement international se caractérise d'une part, par une reprise de l'activité économique et d'autre part, par une remontée des cours mondiaux des produits de base. Selon les projections du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale s'établirait à 4,2 % à fin 2010 après une contraction de 0,6% en 2009. Toutefois, la zone Euro connaîtrait une croissance de l'ordre de 1%. Le Produit Intérieur Brut de la zone UEMOA s'améliorerait de 0,9% pour se situer à 3,7%. L'économie burkinabé

bénéficie de cette embellie. La croissance attendue est de l'ordre de 5,2 % contre 3,2 % en 2009 soit un gain de 2 points.

L'ambition du Président du Faso, telle que reflétée dans son programme politique : « **Le progrès continu pour une société d'espérance** », est de faire du Burkina Faso un pays émergent et compétitif.

Aussi, sommes-nous enclins à nous interroger constamment sur les origines de la croissance de notre économie. Il ne souffre d'aucun doute que les croissances durables sont engendrées par la capacité endogène d'investissement mais aussi et surtout par le degré d'attractivité de l'environnement des affaires pour les nouveaux investissements notamment étrangers.

C'est vrai qu'en matière d'amélioration du cadre des affaires, le Gouvernement a consenti d'importants efforts pour promouvoir l'investissement en l'occurrence, privé, comme l'illustre la dernière classification du Burkina Faso selon le rapport « Doing Business » 2010, de la Société Financière Internationale, premier réformateur dans la zone UEMOA et OHADA et 22<sup>ème</sup> en Afrique au sud du Sahara. Par ailleurs, la stabilité politique, la paix et la cohésion sociale dont jouit le pays, constituent en elles-mêmes une force d'appel et de sécurisation des investissements privés.

D'une manière générale, il y a bien des motifs de satisfaction quand on sait qu'à la faveur de l'ensemble de ces mesures, la tendance d'évolution des taux d'investissement s'est nettement inversée ces cinq (05) dernières années, au profit du privé. A contrario, elles n'ont pas été accompagnées d'importants flux d'investissements directs étrangers. Entre 2004 et 2008, le Burkina Faso a reçu un flux global d'investissements étrangers de 259,4 Milliards FCFA soit 52 Milliards FCFA par an et correspondant en moyenne à 1,6 % du PIB nominal. Quoiqu'on dise, cette allure est aussi conforme à celle de la zone UEMOA. Dans tous les cas, ces investissements sont essentiellement concentrés dans les télécommunications (74,1%), les industries extractives et les services au détriment des industries de transformation,

sources de création d'une valeur ajoutée substantielle et susceptibles de soutenir durablement la croissance.

Il est donc grand temps que nous nous posons les bonnes questions et que nous sortons résolument des sentiers battus pour imaginer et déterminer les mesures et stratégies qui conviennent afin d'impulser davantage l'investissement privé au Burkina Faso.

J'apprécie la qualité du rapport de base de cette rencontre et la force et la pertinence des propositions qui y sont faites par le consultant mis à contribution. Je voudrais ici relever sa perspicacité et son professionnalisme.

Toutefois, à ce stade de non intervention, je voudrais faire quelques observations :

- **La première** a trait à la faiblesse du dynamisme interne du secteur privé nul doute lié à sa structuration. Par ailleurs, la culture du partenariat n'est guère la chose la mieux partagée alors que pour faire face à la compétition qui s'exacerbe, les entreprises sont de plus en plus enclines à une communion de ressources financière, matérielle et immatérielle et à développer un réseau de partenariat avec l'extérieur. Il est aujourd'hui impératif pour le secteur privé burkinabé, de se doter d'une vision et d'une stratégie opérationnelle pour préserver et consolider sa place ;
- **La deuxième** observation est relative au fait que le Gouvernement a claire conscience que le système fiscal actuel ne peut donner réelle satisfaction quant à ses objectifs principaux qui sont :
  - 1- Assurer un niveau de recettes fiscales nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat, la pression fiscale actuelle malgré des efforts, reste encore en deçà de la norme communautaire ;
  - 2- Promouvoir les infrastructures de soutien à l'investissement et à la production ;

### 3- Contribuer au maintien d'un cadre macroéconomique sain et au renforcement de la crédibilité financière de l'Etat.

C'est pourquoi, il a adopté un document cadre de réforme fiscale en fin 2008 et soumis à l'Assemblée Nationale un projet de loi y relatif qui a été adoptée en Janvier 2010. Ce document est l'expression d'une volonté claire de simplifier la fiscalité d'entreprise, de rationaliser les incitations fiscales et d'améliorer la gestion de l'impôt ;

- **La troisième** est relative à l'urgence de procéder à la relecture du code des investissements afin de renforcer la base légale de la politique d'ouverture aux investissements étrangers directs ;
- **La quatrième** porte sur le rôle de la justice. Un centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation (CAMCO) a été créé en 2007 auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie à Ouagadougou, dans le but d'améliorer et d'accélérer les procédures de règlement commerciaux. Des tribunaux de commerce ont également été créés en 2009, à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. La mise en place de l'ensemble de ce dispositif devrait être complétée par le renforcement des compétences des juges en matière commerciale. Dans le domaine de la lutte contre la corruption, les efforts seront poursuivis et une réflexion est engagée pour la relecture de la politique nationale de lutte contre la corruption et son programme d'actions ;
- **La cinquième** observation concerne les aspects institutionnels de coordination et de promotion de l'investissement. La plus récente structure, le Conseil présidentiel pour l'investissement, a été créée en décembre 2007. Sa mission est d'organiser la réflexion et de formuler des recommandations sur les questions se rapportant à la promotion et au développement des investissements privés, publics, nationaux et étrangers. Chemin faisant, il s'avère nécessaire de rechercher plus de synergie et de cohérence par la création d'une Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI) devant être l'élément central et fédérateur des efforts de promotion, d'attraction et de suivi des investissements nationaux et étrangers directs ;

- **La sixième** observation concerne les initiatives déjà développées par le Gouvernement pour mettre à exécution l'approche partenariat public privé (PPP). Certes, il s'agit d'un processus complexe qui a des exigences au nombre desquelles : l'existence d'un cadre stratégique précis, d'un système juridique qui garantit l'effectivité et le caractère exécutoire des contrats, d'un plan d'investissement à long terme, et d'un cadre opérationnel au sein de l'administration en vue d'assurer la gestion efficace du processus. Toutefois, l'approche comporte un double avantage, celui d'assurer un partage des coûts et celui d'offrir plusieurs opportunités de financement aux projets et programmes.
- **Enfin, la septième** observation est relative à l'optimisation de la mise à profit des gains liés à l'intégration régionale. Cadre d'émulation des entreprises nationales, l'espace communautaire est aussi un lieu pour tisser des relations de partenariat, pour élaborer des projets communs qui emportent l'adhésion des partenaires financiers. Du reste, la tendance actuelle de mobilisation des ressources est orientée vers les projets communautaires publics et privés. En outre, l'UEMOA dispose d'instruments financiers insuffisamment explorés par les entreprises burkinabè. La position du Burkina Faso au centre de la zone UEMOA est un avantage certain et un argument de poids à mettre à profit pour la promotion de notre pays comme destination pour les investisseurs étrangers.

### **Mesdames et Messieurs les représentants du secteur privé,**

En choisissant de réfléchir ensemble au cours de la présente rencontre sur ce thème, à l'heure où les turbulences économiques n'épargnent aucune région du monde, le Gouvernement et le Secteur Privé convergent vers une vision commune, celle d'édifier une économie ouverte, compétitive et concurrentielle.

Le Gouvernement, dans son rôle de régulation, continuera à œuvrer au renforcement du cadre des affaires et à développer des initiatives destinées à donner davantage d'opportunités au secteur privé.

J'ai foi en la qualité des discussions que nous entamerons et en la pertinence des résolutions et recommandations qui en sortiront. J'ai également la conviction qu'à l'instar des précédentes, la présente

rencontre sera empreinte de franchise et de courtoisie dans les échanges et de réalisme dans les propositions.

En tout état de cause, nous devons garder à l'esprit que la rencontre Gouvernement/Secteur Privé est un espace de dialogue et de concertation, un creuset de réflexion et de fédération de nos énergies pour le développement économique de notre pays.

Je ne saurai terminer sans réitérer encore une fois, ma satisfaction et toute ma reconnaissance aux Autorités administratives et politiques de la Région des Hauts Bassins et aux populations de la ville de Bobo-Dioulasso pour leur constante disponibilité et pour les efforts remarquables qu'elles consentent chaque année, pour nous assurer un accueil chaleureux et pour créer des conditions propices à la réussite de notre concertation.

En vous souhaitant un séjour agréable dans cette belle ville de Sya, chargée d'histoire et en formant des vœux pour le succès de nos travaux, je déclare ouverte la dixième rencontre Gouvernement/Secteur Privé.

**Je vous remercie pour votre aimable attention.**



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DU BURKINA FASO**

**10<sup>ème</sup> RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE**

**MOT DE REMERCIEMENT**

DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO (CCI-BF)

BOBO-DIOULASSO LE 19 JUILLET 2010

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

**Honorables invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

Nous voici arrivés au terme des travaux de la 10<sup>ème</sup> Rencontre annuelle Gouvernement / Secteur Privé, portant sur le thème « Etat des lieux de l'investissement privé au Burkina Faso ; quelles stratégies de relance ? ».

Au nom d'El Hadj Oumarou KANAZOE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, je voudrais remercier le Gouvernement pour sa constante disponibilité pour un dialogue franc et constructif.

Mes remerciements s'adressent également aux opérateurs économiques qui n'ont pas ménagé leur temps pour être présents. Cela témoigne de leur intérêt pour ce cadre de concertation qu'est la Rencontre Gouvernement / Secteur privé.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

**Honorables invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

L'objectif visé à travers le choix du thème de la présente rencontre était de susciter des échanges constructifs et féconds, afin d'aboutir à des propositions d'actions concrètes pour une nouvelle dynamique de soutien aux efforts de stabilisation économique et sociale de notre pays à travers la relance de l'investissement privé. La qualité des interventions et des réponses apportées par la délégation gouvernementale nous rassurent à plus d'un titre que nous avons largement atteint notre objectif. En effet, de nos débats, il se dégage sans ambiguïté, une concordance de vues sur l'état des lieux de l'investissement privé au Burkina Faso, et les mesures envisagées pour le relancer de façon efficace et durable.

Je voudrais, au nom du secteur privé, exprimer toute ma satisfaction pour la franchise et l'ouverture d'esprit qui ont caractérisé nos travaux. Cela nous a permis de proposer des mesures audacieuses, qui rompent avec les schémas classiques de relance de l'investissement privé dans un pays comme le Burkina Faso.

Le choix du thème de notre rencontre confirme une fois de plus l'engagement du Gouvernement à faire du secteur privé le moteur de la croissance économique nationale. Nous nous en réjouissons, surtout à un moment où l'aide publique au développement qui finance environ 80 % des investissements publics du Burkina Faso, est critiquée sous sa forme actuelle et ses objectifs, car elle n'a pas contribué à réduire de façon substantielle le taux de pauvreté dans les Etats africains, cinquante ans après les indépendances.

C'est pourquoi, nous devons agir vite, car chaque jour qui passe, accentue la situation précaire dans laquelle vivent les populations. Vous conviendrez avec moi qu'il est donc plus que nécessaire, qu'au sortir de cette rencontre, que des actions soient engagées, pour accélérer la mise en œuvre des recommandations issues de nos échanges de ce jour.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs.**

Le secteur privé par ma voix salue les efforts multiformes déployés jusque là par le Gouvernement pour assainir l'environnement des affaires et améliorer la compétitivité des entreprises. Toutefois, il convient de faire remarquer que des défis demeurent, et devront être relevés impérativement, si nous voulons que le secteur privé puisse jouer pleinement le rôle attendu de lui. Il s'agit notamment des défis de l'énergie et du financement de l'économie. En effet, il est temps pour le Burkina Faso, d'inscrire comme axe majeur, la question énergétique dans ses stratégies de développement. Aussi, il est urgent de trouver des mécanismes innovants de financement des investissements productifs des PME. A titre de réflexion, cela pourrait passer par l'affirmation d'une vision claire et irrésistible de financement de

l'économie nationale à travers un cadre réglementaire, la levée de fonds publics, la négociation avec les institutions financières et la mobilisation de l'épargne nationale et des fonds extérieurs. Le combat ne se fera pas au niveau du Gouvernement seul. A la suite du Président Blaise COMPAORE, lors de l'inauguration du port sec de Bobo-Dioulasso, nous pensons que face à l'ensemble des défis de l'heure, il paraît essentiel de promouvoir de nouveaux partenariats entre le secteur public et le secteur privé, où les rôles et les responsabilités seront clairement établis.

Avant de conclure, je voudrais remercier une fois de plus les entreprises et organismes qui ont bien voulu accompagner l'organisation de la présente rencontre à travers des contributions de toute nature. Qu'il me soit permis de les citer : ce sont :

- Coris Bank international ;
- Zain ;
- PARECAP.

Je vous demande de les applaudir.

Aussi, Mesdames et Messieurs, les œuvres humaines sont toujours émaillées d'imperfections. A cet effet, le Comité d'organisation du forum, vous prie de l'excuser pour tous les désagréments qui ont pu être vécus au cours de la manifestation.

Je vous remercie.

**PREMIER MINISTERE**

-----  
**CABINET**



**BURKINA FASO**  
Unité – Progrès – Justice  
-----

**DISCOURS DE CLOTURE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT  
A  
L'OCCASION DE LA 10<sup>ème</sup> RENCONTRE  
GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE**

**Bobo-Dioulasso 19 juillet 2010**

- **Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins ;**
- **Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants de la coopération bilatérale et multilatérale ;**
- **Mesdames et Messieurs de la communauté des affaires ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Nous sommes au terme des travaux de la 10<sup>ème</sup> édition de la rencontre gouvernement/secteur privé consacrée au thème : « **Etat des lieux de l'investissement privé au Burkina Faso : quelles stratégies de relance ?** »

S'il y a bien un sentiment qui doit nous animer tous, c'est celui d'avoir apporté utilement sa contribution à la recherche des voies et moyens pour relancer les investissements dans notre pays. L'investissement massif notamment structurant est notre seul salut pour conduire l'économie burkinabè à l'émergence et pour la rendre plus compétitive et créatrice d'emplois et de revenus. Les riches et franches discussions que nous avons eues toute cette journée, montrent à dessein combien chacun de vous a pris cette réalité à cœur. Ce qui importe le plus, ce sont les engagements que vous venez de prendre en toute connaissance de cause, bien sur, dans un souci de gouvernance partagée.

A cet égard, je voudrais me féliciter de ce que notre cadre de concertation et de dialogue de politique, a gagné en maturité et rend encore plus effectif le partenariat gagnant-gagnant entre le secteur privé et l'Etat. Par voie de fait, le secrétariat technique qui assiste notre rencontre, a aussi renforcé son professionnalisme. La qualité du rapport

de synthèse qui vient de nous être présenté dans le délai que nous savons tous, montre bien ce professionnalisme.

Depuis que nous avons introduit la stratégie du « **faire-faire** » dans notre approche de certaines questions de développement du secteur privé, nous avons fait des avancées qualitatives dans le diagnostic et les mesures à envisager.

J'adresse mes félicitations à l'équipe du secrétariat pour son efficacité et son dynamisme, ainsi qu'à toutes les personnes ressources dont les contributions diverses qui ont permis le succès de la présente rencontre. J'apprécie par la même occasion le rôle déterminant du comité technique paritaire qui, malgré les difficultés rencontrées, a pu réaliser un important travail de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la précédente édition permettant à la rencontre de faire de nouvelles propositions avec un esprit de suite.

A ce propos, je relève avec vous que le travail de suivi du Comité Technique paritaire doit être désormais centré sur les recommandations les plus pertinentes. La décision que nous avons prise d'organiser d'une part une réunion de validation et de priorisation de la mise en œuvre des recommandations issues de nos travaux, et d'autre part une revue à mi-parcours, donnera, j'en suis convaincu, l'impulsion nécessaire à la réalisation pleine et entière de ces recommandations.

Par ailleurs, je voudrais saisir cette occasion pour appeler toutes les parties prenantes à la mise en place du fonds de lutte contre la fraude et à s'y impliquer véritablement.

**Mesdames et Messieurs de la communauté des affaires ;  
Distingués invités ;**

Notre rencontre s'achève sous de nouveaux auspices, avec les nouveaux engagements que nous venons de prendre. L'expérience de la réussite des pays émergents de l'Asie nous enseigne que la véritable clé de ce succès tient à une seule chose : la qualité des ressources humaines. Ce n'est donc pas un fait du hasard et je n'aurai de cesse d'insister si le Président du Faso a mis au centre de son programme

politique « **Le progrès continu, pour une société d'espérance** », la valorisation du capital humain. La vision et la stratégie opérationnelle tant voulues dans le cadre du nouvel élan à donner au développement du secteur et à la promotion de l'investissement privé n'auront les effets véritablement souhaités qu'avec des intelligences organisées et techniquement compétentes. L'amélioration de la productivité du travail et le renforcement de la capacité de réponse de l'entreprise sont deux éléments essentiels qui accroissent sa compétitivité. C'est une exigence actuelle de la gouvernance moderne orientée résultat des entreprises et des sociétés. Vous n'avez d'autres alternatives que de vous inscrire résolument dans cette nouvelle dynamique entrepreneuriale.

### **Mesdames et Messieurs ;**

Au regard de tout ce qui précède et dans le but d'atteindre des résultats probants, les stratégies de relance des investissements dans notre pays, devront se bâtir autour des principaux points de préoccupation ci-après :

- le renforcement des compétences des ressources humaines par le développement de l'enseignement technique et professionnel, notamment ;
- la nécessité d'une inculturation du développement en faveur d'un changement de comportement et de mentalité des acteurs ;
- l'amélioration continue du climat des affaires ;
- l'instauration d'une gouvernance des entreprises fortement orientée résultat ;
- La mise en place d'un dispositif institutionnel approprié de coordination et de promotion de l'investissement privé étranger.

En tout état de cause, l'agenda que nous nous sommes fixés au terme de cette 10<sup>ème</sup> rencontre, devra nous permettre de disposer de :

- un document-cadre de référence ;
- une loi-programme ou d'orientation ;
- un dispositif institutionnel de suivi du processus ;

Les contrats d'objectifs sont des outils de renforcement du partenariat public-privé. Ils devront faire l'objet d'une réelle appropriation par l'Administration, au regard des priorités nationales et des enjeux communautaires de développement.

Je l'ai dit à l'ouverture de cette rencontre, le Gouvernement n'économisera aucun effort pour créer un environnement favorable à l'émergence du secteur privé burkinabè. D'ores et déjà, je peux vous assurer que dans un proche avenir, des mesures diligentes seront prises pour élaborer les textes d'application de la loi sur la stratégie globale de réforme de la politique fiscale et pour mettre au point un plan de communication y afférent. La réduction des coûts des facteurs, comme vous le savez, demeure une préoccupation constante du Gouvernement.

**Mesdames et Messieurs ;**

Terminant mon propos et en ce début de saison hivernale, je voudrais souhaiter à tous nos vaillants producteurs une bonne saison agricole et renouveler aux Autorités et à l'ensemble de la population de Sya ainsi qu'au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, El Hadj Oumarou KANAZOE, et au Vice-président El Hadj Djanguinaba BARRO, mes très sincères remerciements et mes félicitations pour toutes les commodités mises à notre disposition et surtout pour la qualité et la richesse de nos échanges.

J'ai eu l'occasion de voir comment la ville de Sya ensemble la Région des hauts-Bassins, s'active pour offrir le meilleur cadre aux festivités du cinquantenaire de notre accession à la souveraineté nationale. Au nom du Président du Faso, j'adresse mes encouragements à toute l'équipe du comité régional d'organisation. Aux opérateurs économiques qui ont accepté de s'investir dans cette opération, je voudrais vous dire combien ils font œuvre utile. La postérité vous le reconnaîtra à coup sur.

C'est sur cette note que je déclare close, la 10<sup>ème</sup> rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé en vous souhaitant un bon retour dans vos foyers respectifs.

**Merci pour votre disponibilité et votre aimable attention !**